



Cahier n°13-62



Contrat corridors Champagne- Genevois

(extrait)



Cahier n°13-62

Contrat corridors

Secteur Champagne - Genevois

Auteurs :

Comité de pilotage du contrat corridors «Champagne - Genevois»

Avec l'appui de :

L'Équipe du Grand Genève, le Comité de Projet et les partenaires

Pro Natura Genève

Apollon 74

Fédération départementale des Chasseurs de Haute-Savoie

Comité des agriculteurs du Genevois

1 Préambule

1.1 Démarche mise en place par le Projet d'agglomération

L'agglomération franco-valdo-genevoise est née de démarches transfrontalières engagées depuis plusieurs décennies. Une étape importante a été franchie en 2007 par la signature de la Charte du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PAFVG) qui a permis l'élaboration d'un schéma s'articulant autour de trois grands volets complémentaires : l'urbanisation, la mobilité et l'environnement. Cette Charte insiste sur le point que "tous les territoires partenaires de l'agglomération ont conscience de ces enjeux et font de la préservation de l'environnement, des espaces agricoles et naturels sensibles une première priorité de leurs planifications." Dans cette



perspective, le Projet d'agglomération s'est fixé plusieurs objectifs spécifiques et a défini des engagements vis-à-vis de la préservation des espaces naturels et paysagers ainsi que de leurs interconnexions (fiche 135 - Projet d'agglomération).

Cette volonté exprimée par les partenaires du Projet d'agglomération s'inscrit dans un contexte global de perte de la biodiversité et de fragmentation des milieux naturels. Dans ce cadre, les stratégies et méthodes de protection et de la valorisation de la nature ont évolué et s'appuie notamment sur la construction de réseaux écologiques. Leur prise en compte est ainsi prévue par la loi Grenelle (Trames vertes et bleues) pour les partenaires français mais également au travers d'outils contractuels tels que les contrats de territoire Corridors biologiques portés par la Région Rhône-Alpes. Côté suisse, un réseau écologique national a été défini et se traduit sur le canton de Genève au travers du Plan directeur cantonal et est inscrit dans le programme de législature du canton.

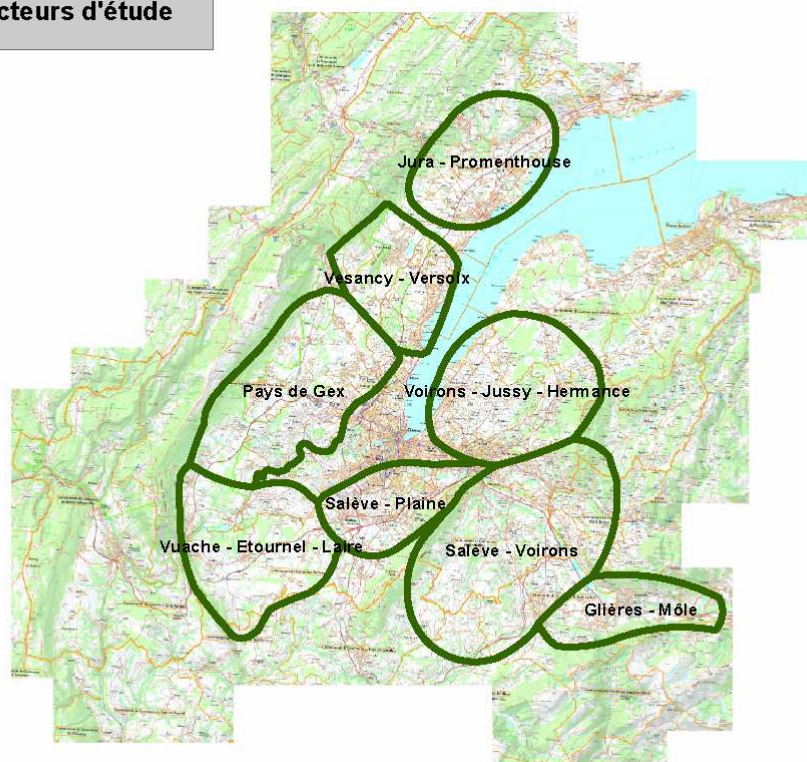
Afin d'atteindre les objectifs signés dans la Charte de 2007, les partenaires du Projet d'agglomération ont validé en mars 2009, le lancement d'études de faisabilité pour l'élaboration de contrats corridors biologiques. Ces études font suite à plusieurs démarches déjà menées sur le périmètre du Projet d'agglomération, parmi lesquelles et sans être exhaustif, on peut citer : le plan vert-bleu du CRFG, le REN (réseau écologique national suisse) et sa déclinaison sur le territoire cantonal genevois, la cartographie des réseaux écologiques de Rhône-Alpes, les projets Interreg "Les corridors biologiques : Pourquoi et comment les prendre en compte", "Sanglier dans le bassin genevois", "Développement de gestions et de conservations transfrontalières des sites naturels de valeur et des espèces menacées dans le bassin genevois", les documents de planification (plans directeurs, SCoT, PLU, ...).

Des études préalables aux contrats corridors ont été réalisées entre 2009 et 2010 sur huit secteurs qui ont été jugés prioritaires au vu du développement de l'agglomération. Ces études ont permis, par secteur, de mettre en évidence les valeurs patrimoniales ainsi que les corridors d'importance, les enjeux majeurs du secteur et des mesures qui pourraient être mises en œuvre afin de maintenir, restaurer et améliorer les réseaux écologiques fonctionnels (corridors et milieux).





Les huit secteurs d'étude



Deux études de faisabilité concernent le contrat corridors Champagne - Genevois : secteur Salève - Plaine (Cahier n°13-54) et secteur Vuache Etournel Laire (Cahier n°13-55) partie Haute-Savoie. Ces études ont été réalisées par Pro Natura Genève, Asters, Apollon74, la FRAPNA 74 et finalisées en novembre 2010. L'année 2011 a été consacrée à l'élaboration des fiches actions qui font l'objet du présent contrat corridors.

Le présent contrat est conclu entre :

- Côté suisse :
 - La République et canton de Genève, structure porteuse du Contrat de territoire corridors biologiques « Champagne-Genevois », représentée par Mme Michèle Künzler, Conseillère d'Etat en charge du Département de l'Intérieur et de la Mobilité (DIME)
 - les maîtres d'ouvrage des actions prévues au contrat.



- Côté français :
 - La Communauté de communes du Genevois, structure porteuse du Contrat de territoire corridors biologiques «Champagne - Genevois», représentée par son Président M. Bernard Gaud
 - La Région Rhône-Alpes, représentée par son Président M. Jean-Jack Queyranne
 - L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, représentée par son Directeur Général M. Martin Guespereau
 - Le Conseil Général de Haute-Savoie, représenté par son Président M. Christian Monteil
 - les maîtres d'ouvrage des actions prévues au contrat.

Par leur signature, l'ensemble des partenaires accepte le contenu du Contrat de territoire corridors biologiques «Champagne - Genevois» et s'engage à en assurer le bon déroulement tant par l'apport des financements nécessaires que par la réalisation des opérations inscrites. Le suivi et l'animation du Contrat de territoire corridors biologiques seront assurés par la Communauté de communes du Genevois côté français et la République et canton de Genève côté suisse.

1.2 Description et valeur patrimoniale du secteur

Le périmètre du contrat corridors Champagne - Genevois s'étend depuis les crêtes du Salève, du Mont-Sion et du Vuache, jusqu'aux cours d'eau du Rhône et de l'Arve. Le diagnostic de ce secteur a fait l'objet des deux études de base Vuache-Etournal-Laire et Salève-Plaine (Cahiers n°13-54 et 13-55 du Projet d'agglomération).

Ce territoire est caractérisé par plusieurs grands espaces naturels et agricoles, comme les massifs du Salève et du Vuache, le Mont-Sion ou plusieurs plaines agricoles (Champagne, Compesières, Vulbens, ..). Ces espaces sont constitués d'une mosaïque de milieux naturels qui leur confèrent une grande valeur biologique avec la présence de nombreuses espèces menacées. De ce fait ils bénéficient de plusieurs statuts de protection et font l'objet de mesures de gestion. Le Salève et le Vuache sont caractérisés par un relief accidenté alternant parois calcaires, forêt et prairies. Leur exposition au soleil crée un microclimat sec et chaud, apprécié par une faune et une flore thermophiles. Le plateau de la Champagne genevoise fait l'objet, depuis de nombreuses années, de mesures agro-environnementales dont bénéficient de nombreuses espèces liées aux espaces agricoles. D'autres espaces agricoles présents sur le périmètre sont exploités de manière plus intensive et présentent moins d'intérêt biologique à l'image des Zones agricoles spéciales de Veyrier Troinex ou de la Zone agricole protégée sur Archamps / Neydens / Saint-Julien-en-Genevois. De plus, des massifs boisés de plaine plus ou moins conséquents sont installés (Bois de la Rippe, Bois de Saint-Victor, Bois des Bouchets, Bois du Milly, Bois de Veyrier, ...). Certains de ces milieux sont accompagnés de zones humides et/ou sont d'intérêt pour des espèces d'amphibiens, de papillons,



Les limites est et nord du périmètre du contrat corridors sont définies par les deux principaux cours d'eau de l'agglomération, l'Arve et le Rhône. L'Arve, à régime torrentiel, arrive en fin de bassin versant, ses berges sont boisées d'une étroite ripisylve jusqu'au centre de Genève, qui s'élargit ponctuellement en plusieurs petits massifs boisés sur les pentes abruptes. Au niveau piscicole, l'Arve pâtit de dégradation de la qualité de l'eau et du colmatage de son lit. Le Rhône, de la rade de Genève jusqu'à sa sortie du territoire suisse à Chancy, en application de la Convention internationale de Ramsar, est reconnu d'importance européenne pour l'hivernage des oiseaux d'eau et la protection de ses rives est assurée depuis 1989 par la loi sur la protection générale des rives du Rhône. Plus en aval, sur territoire français, le site de l'Étournal est une vaste zone protégée au bord du Rhône où plusieurs milieux riverains sont représentés. Il est devenu un lieu majeur du Haut-Rhône pour le nourrissage, la reproduction et le repos migratoire des oiseaux d'eau. L'ensemble du Rhône, avec la présence de milieux riverains diversifiés et de nombreux sites protégés, constitue un des principaux sites à haute valeur biologique de l'agglomération.

En complément de l'Arve et du Rhône, ce secteur est également concerné par la présence de nombreux cours d'eau qui prennent naissance dans les massifs du Salève, du Vuache et du Mont-Sion constituant quatre bassins versants : la Laire, l'Aire, la Drize et le Fornant. Une mention particulière est à noter pour la Laire. Cette rivière franco-suisse est considérée comme l'un des plus beaux et plus riches cours d'eau du périmètre du contrat. Son cordon de verdure est d'une extraordinaire richesse biologique. Ceci est notamment dû à la dynamique alluviale, la présence de prairies sèches et celles de plusieurs massifs boisés de plaine parmi les plus importants de l'agglomération. Sur le canton genevois, le vallon de la Laire fait partie de l'une des cinq zones alluviales d'importance nationale du canton de Genève. Ces cours d'eau, accompagnés d'un réseau bocager, participent à connecter les différentes entités agricoles et naturelles. Toutefois, suite à la construction des infrastructures de mobilité et à une urbanisation qui s'est, en certains endroits, développée linéairement, ces connections deviennent en de nombreux endroits difficiles. Les différents cours d'eau, via leurs parcours, permettent de créer et d'apporter un peu de nature jusqu'au centre des espaces urbanisés ; c'est le cas de l'Arve, du Rhône, de l'Arande. L'urbanisation et le développement de l'agglomération transfrontalière nécessite une meilleure prise en compte des corridors biologiques, des milieux d'intérêts, de leurs fonctionnalités (biologique, paysagère, ...).

Une carte présentant le territoire et les mesures concernées par ce contrat corridors est présentée en annexe 1.

1.3 Les corridors identifiés

Les corridors permettant la connexion entre les Alpes et le Jura deviennent extrêmement rares sur l'ensemble du plateau suisse. Ils ont une importance supra-régionale. C'est le cas du Mont-Sion, en limite du périmètre de ce contrat corridors, qui joue un rôle de connexion entre le Salève et le Vuache et plus largement entre le Jura et les Alpes. Cette connexion est unique au sein de l'agglomération franco-valdo-genevoise et doit être absolument préservée.



En second lieu, plusieurs grands corridors d'importance régionale ont été recensés sur le secteur du contrat corridors Champagne - Genevois et permettent de maintenir les connexions entre, d'une part, les massifs du Salève et du Vuache et, d'autre part, les espaces naturels et agricoles de la plaine. Parmi eux, on peut citer ceux d'Etrembières, de Bossey, de Collonges-sous-Salève, d'Archamps ou encore du vallon de la Laire. Plusieurs corridors ont déjà été interrompus en plusieurs endroits par les infrastructures de mobilités ou l'urbanisation. Les derniers corridors doivent donc faire l'objet d'une attention particulière et plusieurs mesures de ce contrat visent à les préserver ou les renforcer.

Les liaisons possibles entre Salève et Arve se font soit directement, par le corridor à enjeu dit d'«Etrembières» qui relie directement le Salève à l'Arve par le secteur des Iles, soit par des pénétrantes forestières ou agricoles. Ce corridor, ainsi que les autres corridors à enjeux cités précédemment sont coupés par la départementale, l'autoroute et la voie ferrée. Par conséquent, afin de permettre des échanges entre le Salève, le Vuache et la plaine genevoise, la construction de passages à faune est à envisager. C'est dans cette optique que la mesure "Pont biologique sur l'autoroute A40, la ligne SNCF et la route départementale au pied du Salève" a été déposée lors du Projet d'agglomération 1^{ère} génération et inscrite à l'accord de prestation du Projet d'agglomération de 2007 avec obligation de réalisation d'ici 2018. Cette mesure, de part son coût évalué à 12 MCHF, est conduite en parallèle du présent contrat corridors.

Le corridor de Bossey et de Collonges sous Salève donne accès aux pénétrantes forestières des bois de Veyrier / bois Carré et à la pénétrante agricole de Pinchat et à l'Arve. Celui de Bossey permet également une connexion avec les bocages d'Evordes, la Drize et la plaine de Compesières. Le corridor d'Archamps est quant à lui menacé par le développement de la zone d'activités du même nom. En parallèle de ces corridors principalement agricoles, le tissu de cours d'eau du territoire joue un rôle de continuum important. C'est notamment le cas du Vallon de la Laire. Le fonctionnement biologique de ces cours d'eau et de leurs abords pourrait être encore amélioré. Ainsi, leur remise à ciel ouvert, la renaturation du lit et de leurs rives ou encore l'amélioration de leur traversée sous les voies routières ou autoroutières (Nant de la Renarde, ...) permettraient de renforcer le continuum aquatique et de servir de relais aux corridors forestiers. Ces corridors sont fragiles et menacés par l'urbanisation et des infrastructures (corridors d'Archamps, du vallon de la Laire, au pied du Vuache, ...). Ainsi, ce contrat corridors doit permettre aussi d'inscrire ces secteurs d'intérêts dans les documents de planification et de sensibiliser les élus aux corridors biologiques.

En complément, de nombreux corridors d'échelle plus locale sont à préserver et/ou à restaurer. C'est notamment le cas de corridors traversant des routes accidentogènes comme la RD 1206.

1.4 Compatibilité du contrat corridors avec le SDAGE

Côté français, depuis les années 1970, la politique publique de l'eau s'inscrit dans un cadre européen. La qualité de l'eau a toujours été une préoccupation dans la politique de l'Union européenne. La législation communautaire s'est d'abord intéressée aux usages de l'eau (eau potable, baignade, pisciculture, conchyliculture), puis à la réduction des pollutions (eaux usées, nitrates d'origine agricole).



Depuis, le cadre réglementaire européen a évolué et **la directive cadre sur l'eau (DCE)** a été adoptée le 23 octobre 2000 (directive 2000/60). Elle vise à donner une cohérence à l'ensemble de la législation avec une politique communautaire globale dans le domaine de l'eau. Elle définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen avec une perspective de développement durable.

La DCE fixe des objectifs pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles et pour les eaux souterraines. **L'objectif général est d'atteindre en 2015 le bon état des différents milieux** sur tout le territoire européen.

La transcription de ces objectifs s'est matérialisée sur le bassin hydrographique Rhône Méditerranée par l'approbation par le Préfet coordonnateur de bassin, le 17 décembre 2009, du **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)**.

Ce document, qui constitue l'outil de la politique de l'eau du bassin commun à tous les acteurs, s'appuie sur 8 orientations fondamentales. Il définit les problèmes principaux qui se posent à l'échelle des territoires du bassin et donne, pour une période de 6 ans, les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les mesures particulières à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs environnementaux.

Le périmètre du contrat corridors Champagne Genevois concerne des masses d'eau identifiées dans le SDAGE dans le territoire hydrographique de l'Arve et du Haut-Rhône pour lesquelles les objectifs fixés sont les suivants :

- L'Aire (et la Folle) et le Ternier qui doivent atteindre le bon état écologique en 2015 ;
- La Drize, la Laire et le ruisseau de Chênex qui doivent atteindre le bon état écologique en 2027, dérogation étant donnée pour des raisons de morphologie ;
- Le Rhône, de la frontière suisse au barrage de Seyssel, qui doit atteindre le bon potentiel en 2015

Le SDAGE identifie des problèmes en matière de fonctionnalités des milieux sur ces masses d'eau :

- Altération de la continuité écologique
- Dégradation morphologique
- Problème de transport sédimentaire

Les mesures envisagées pour résoudre ces problèmes sont les suivantes :

- Définir une stratégie de restauration de la continuité écologique
- Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires
- Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés.





Le territoire du contrat corridors est également défini en déséquilibre quantitatif, avec une préconisation d'adaptation des prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit et de mise en œuvre de gestion de soutien d'étiage. L'appréhension des fonctionnalités des milieux doit donc intégrer également cette problématique.

Le territoire visé dans ce contrat corridors a également fait l'objet d'un contrat de rivière (2003-2010) qui s'est finalisé par une étude bilan de fin de contrat. Cette étude a mis en évidence de nouveaux enjeux en matière de milieux, définis en objectifs stratégiques, qui rejoignent ceux évoqués dans le SDAGE :

- Préserver et redévelopper les fonctionnalités des milieux naturels
- Gérer les ressources en eau sur un volet quantitatif
- Gérer les ressources en eau sur un volet qualitatif

L'ensemble des actions de restauration ou d'études prévues dans ce contrat corridors concernant les cours d'eau du territoire genevois répondent en partie aux enjeux évoqués ci-dessus et sont ainsi conformes aux objectifs du SDAGE.



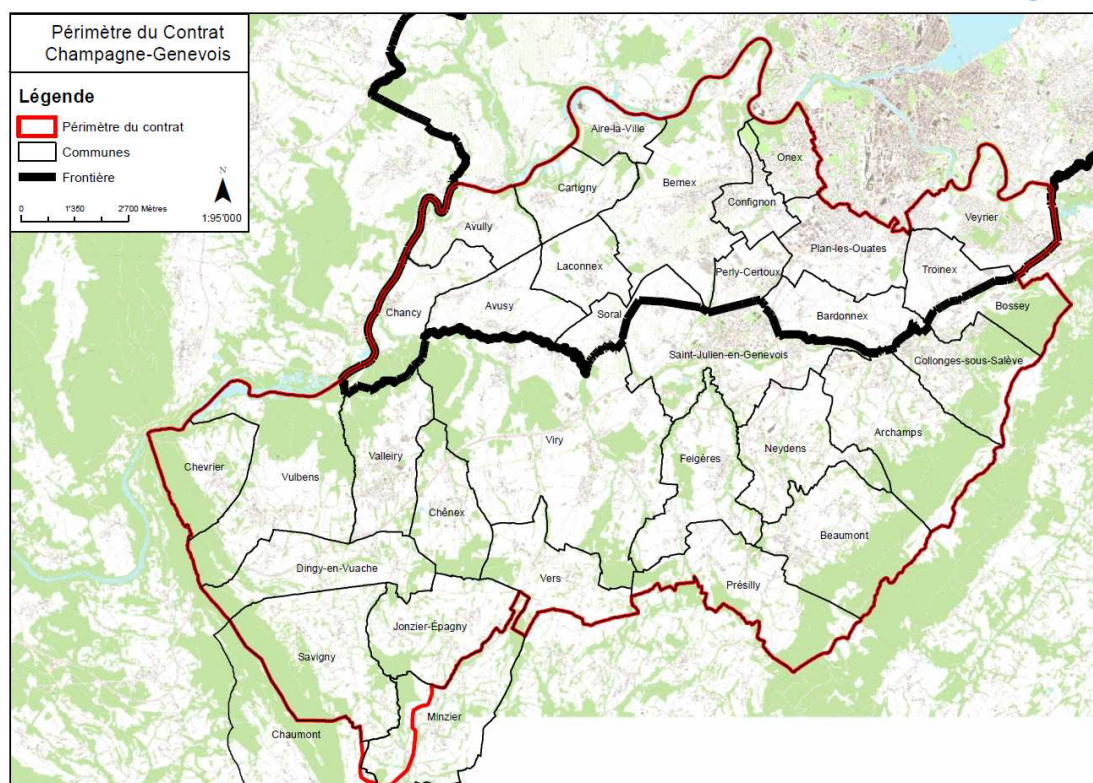
2 Contenu du contrat

Périmètre du contrat

Le périmètre du Contrat corridors «Champagne - Genevois» couvre une superficie d'environ 22 465 hectares.

Il s'étend sur les communes suivantes :

- Côté suisse :
 - Avully
 - Avusy
 - Bardonnex
 - Bernex
 - Cartigny
 - Chancy
 - Confignon
 - Onex
 - Perly-Certoux
 - Plan-les-Ouates
 - Soral
 - Troinex
 - Veyrier
- Côté français :
 - Archamps
 - Beaumont
 - Bossey
 - Chaumont
 - Chênex
 - Chevrier
 - Collonges-sous-Salève
 - Dingy-en-Vuache
 - Feigères
 - Jonzier-Epagny
 - Minzier
 - Neydens
 - Présilly
 - Saint-Julien-en-Genevois
 - Savigny
 - Valleiry
 - Viry
 - Vers
 - Vulbens



Partenaires du contrat

Le contrat corridors « Champagne - Genevois » est porté par les collectivités suivantes :

- la Communauté de communes du Genevois, pour la France
- la République et canton de Genève, pour la Suisse

En dehors des partenaires financiers que sont la Région Rhône-Alpes, la Confédération Suisse, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, le Conseil Général de Haute-Savoie et l'Europe, les structures suivantes sont également particulièrement impliquées dans la mise en œuvre des actions du Contrat corridors « Champagne - Genevois » :

- Communes de : Bardonnex, Bernex, Veyrier
- Syndicat mixte du Salève (SMS)
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache (SIAV)
- Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache (SIPCV)
- ARC syndicat mixte
- Fédération départementale des chasseurs de Haute-Savoie (FDC 74)
- Asters
- Pro Natura Genève
- Région Rhône-Alpes (maître d'ouvrage de la fiche 81b).



Début et durée du contrat

Le contrat entrera en vigueur à la date de sa signature pour une durée de cinq ans. La programmation des actions s'échelonne donc de novembre 2012 (année 1) à novembre 2017 (année 5).

Objectifs du contrat

Le territoire «Champagne - Genevois» abrite un patrimoine naturel de grand intérêt. Ce patrimoine est notamment représenté par des zones humides, des zones forestières, des coteaux secs, des milieux agricoles qui sont autant d'habitats intéressants pour la faune et la flore sauvages. Si certains sont encore de bonne qualité, d'autres sont très dégradés ou menacés.

D'autre part, ces milieux représentent le cœur de connexions entre plusieurs grands ensembles : le massif du Salève, celui du Vuache, le Mont-Sion, et plus largement les connexions Alpes – Jura mais également des connexions avec les espaces agricoles transfrontaliers et la plaine genevoise et les cours d'eau que sont l'Arve et le Rhône ainsi que leurs nombreux affluents (Aire, la Laire, ...). Mais ces connexions sont fortement menacées par le développement de l'urbanisation, les grandes voies de communication telles que l'A40 ou la RD1206, ou la fermeture des milieux.

L'analyse réalisée dans le cadre de l'étude préalable révèle que les enjeux de connectivité peuvent être décomposés selon :

- les connexions entre les réservoirs de biodiversité avec le franchissement des infrastructures routières et ferroviaires. L'objectif est de faciliter le franchissement de voies de communication et de réduire les tronçons accidentogènes.
- le continuum des cours d'eau et des zones humides : le périmètre du contrat corridors regroupe de nombreux cours d'eau et des milieux humides. Il est nécessaire de préserver ces milieux et de restaurer les secteurs dégradés afin de constituer un réseau fonctionnel favorables aux besoins des espèces inféodées à ces types de milieux et plus largement favorables aux connexions entre ces milieux.
- le continuum des zones agricoles : le secteur d'étude abrite de vastes espaces agricoles de valeurs patrimoniales importantes. L'enjeu est la préservation de ces surfaces agricoles et le développement de structures favorables à la biodiversité, via les réseaux agro-environnementaux, tout en maintenant la productivité.
- le continuum des espaces forestiers, que ce soit des zones humides, lisières, ... L'enjeu, tout comme pour les milieux humides et agricoles est de préserver ces espaces d'intérêt et d'en améliorer le fonctionnement biologique.
- les connexions dans les espaces urbanisés au travers de la préservation du patrimoine arboré, des cours d'eau, et plus globalement du développement de la nature en ville.



Ainsi, le Contrat corridors «Champagne - Genevois» a pour objectif la mise en œuvre d'un programme global et coordonné de restauration et de pérennisation de liaisons écologiques fonctionnelles permettant la libre circulation des espèces sur le territoire.

Cet objectif global se décline en mesures opérationnelles qui correspondent aux six enjeux cités ci-dessous. De plus, les actions engagées doivent s'inscrire dans un projet pérenne d'aménagement du territoire. Il est également nécessaire d'impliquer les acteurs du territoire, citoyens ou décideurs, par un travail de sensibilisation et d'information sur la thématique des corridors biologiques et sur le projet en cours. Enfin, la réussite de ce programme d'actions demande un effort particulier d'animation et d'évaluation afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité des actions entreprises ainsi qu'à la concertation entre les partenaires du projet.

Le Contrat corridors «Champagne - Genevois» répond à 6 enjeux listés ci-dessous :

- Enjeu 1 : Maintenir les connexions biologiques aux échelles régionales et locales
- Enjeu 2 : Continuités biologiques le long des cours d'eau
- Enjeu 3 : Assurer le franchissement des infrastructures de mobilité
- Enjeu 4 : Intégrer la nature dans les espaces urbanisés
- Enjeu 5 : Préserver et gérer les espaces de valeur patrimoniale
- Enjeu 6 : Sensibilisation et communication

Chacun de ces enjeux est traduit en actions dont le descriptif figure en annexe 2. En fonction de leur nature (réglementaire, travaux, études, animation), ces actions sont regroupées au sein de 4 volets qui structurent le contrat.

Contenu du contrat

Le contrat a été défini à partir du travail réalisé dans le cadre des Comités de pilotage. Il comprend 4 volets :

- **Volet réglementaire (REG)** : Intégration des enjeux «connectivité écologique» dans les documents de portée réglementaire. Le SCoT du Genevois étant en cours de révision, le PSD (Projet Stratégique de Développement) St-Julien-Bardonnex-Archamps à l'étude, une fiche consacrée à l'accompagnement des élus (y compris pour les PLU) est inscrite au présent contrat. Côté canton de Genève, compte-tenu que le Plan directeur cantonal est en cours de révision, celui-ci sera compatible avec les mesures proposées dans le cadre du présent contrat. Toutefois, plusieurs mesures demandent un affinage au niveau des Plans directeurs communaux.
- **Volet travaux (TRA)** : Réalisation de travaux ou de mesures de restauration ou de maintien de la connectivité.



- **Volet étude (ETU)** : Études complémentaires.
- **Volet animation (ANI)** : Communication, pédagogie et animation du projet.

3 Sigles et abréviations

| | |
|--------|---|
| F-74 | Département (français) de la Haute-Savoie |
| ACCA | Association Communale de Chasse Agréée |
| ANI | Animations |
| ARC | Assemblée Régionale de Coopération du Genevois |
| ARRA | Association Rivières Rhône-Alpes |
| ATMB | Autoroute et Tunnel du Mont-Blanc |
| CCG | Communauté de Communes du Genevois |
| CDDRA | Contrat de développement durable de la Région Rhône-Alpes |
| CERD | Centre d'Exploitation des Routes Départementales |
| CRE | Contrat de Restauration et d'Entretien |
| CRFG | Comité régional Franco-Genevois |
| CTD | Centre technique départementaux de voirie |
| DCE | Directive Cadre sur l'Eau |
| DDT | Direction Départementale des Territoires |
| DGA | Direction Générale de l'Agriculture |
| DGNP | Direction Générale de la Nature et du Paysage |
| DIME | Département de l'Intérieur, de la Mobilité et de l'Environnement |
| DOCOB | Document d'objectifs (Natura 2000) |
| ETU | Etudes |
| FDC74 | Fédération départementale des chasseurs de Haute-Savoie |
| FDPPMA | Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique |
| FRAPNA | Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature |
| GESDEC | Service de Géologie, sols et déchets |
| GIC | Groupement d'Intérêt cynégétique du Fornant |
| HAP | Hydrocarbures aromatiques polycycliques |
| IBD | Indice Biologique Diatomée |
| IBGN | Indice biologique global normalisé |
| LPO | Ligue pour la Protection des Oiseaux |
| MAET | Mesures Agro-Environnementales Territorialisées |
| MO | Maître d'Ouvrage |
| ONEMA | Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques |
| ONF | Office National des Forêts |
| PACA | Périmètre d'Aménagement Coordonné d'Agglomération |
| PAFVG | Projet d'Agglomération Franco-Valdo-Genevois |



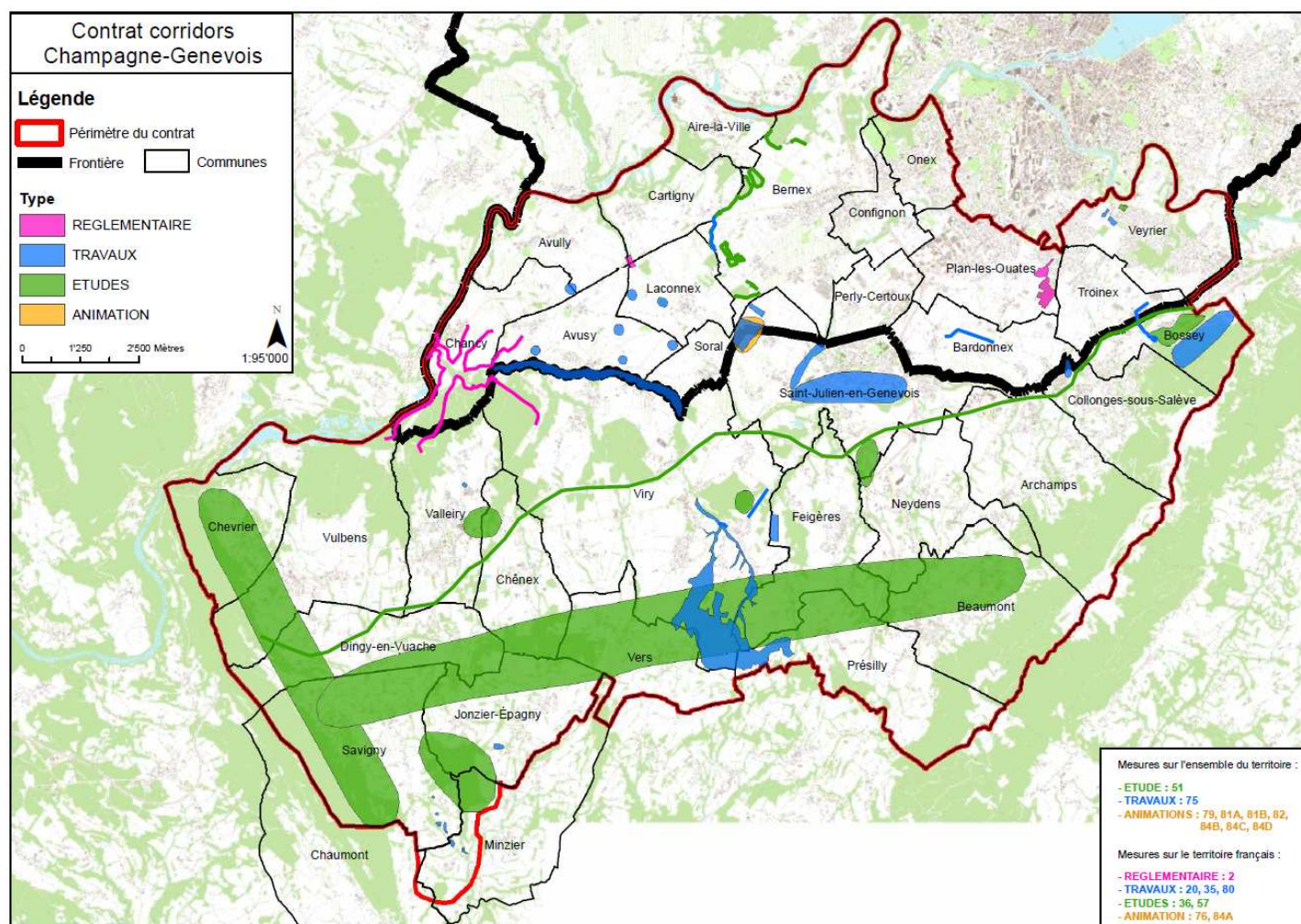
| | |
|--------|--|
| PLA | Plan Localisé Agricole |
| PLU | Plan Locaux d'Urbanisme |
| PPRE | Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien |
| PSD | Projet Stratégique de Développement |
| RD | Route Départementale |
| REG | Réglementaire |
| REN | Réseau Ecologique National suisse |
| SCoT | Schéma de Cohérence Territoriale du Genevois |
| SDAGE | Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux |
| SEEE | Système d'Evaluation de l'Etat des Eaux |
| SIAV | Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache |
| SIPCV | Syndicat Intercommunal de Conservation et de Protection du Vuache |
| SMECRU | Syndicat Mixte d'Etude du Contrat de Rivières des Usse |
| SMS | Syndicat Mixte du Salève |
| SPAGE | Schéma de Protection, d'Aménagement et de Gestion des Eaux |
| SRCE | Schéma régional de cohérence écologique |
| TRA | Travaux |
| URCPIE | Union Régionale des Centres Permanents d'Initiative pour l'Environnement |





4 Annexes

Annexe 1 : Carte de localisation des actions





Annexe 2 : Descriptif synthétique des actions et calendrier prévisionnel

| Volet | Enjeu | n° Mesure | Libellé | Maîtres d'ouvrage | Descriptif | Localisation | Année prévisionnelle de réalisation de l'action | | | | | |
|-------|-------|-----------|---|-------------------|---|-----------------|---|------|------|------|------|------|
| | | | | | | | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
| REG | 1 | 2 | Soutenir les élus et acteurs du territoire dans l'intégration des corridors aux documents de planification | CCG | Sensibiliser les acteurs du projet. Reflexion autour des formes juridiques de classement et de réglementations. | Toute la CCG | | | | | | |
| | 1 | 23 | Définir et porter à connaissance le corridor du vallon de la Laire et les corridors attenants. Prendre en compte ces corridors dans le cadre du contournement de Chancy | Etat de Genève | Définir et porter à connaissance le vallon de la Laire et milieux attenants comme corridor biologique | Chancy | | | | | | |
| | 2 | 28 | Maintenir une connexion entre les Bois de Milly et les étangs du Paradis et Pré-de-l'Oeuf. Assurer la continuité du Nant de la Bistoquette | Etat de Genève | Reconnaître et acter le périmètre comme réserve naturelle | Plan-les-Ouates | | | | | | |



| Volet | Enjeu | n° Mesure | Libellé | Maîtres d'ouvrage | Descriptif | Localisation | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|-------|-------|--|---|---|---|---|------|------|------|------|------|------|
| TRA | 1 | 3 | Réaliser des aménagements renforçant les connexions biologiques en limitant l'urbanisation en bordure de la pénétrante agricole de Pinchat | Pro Natura-Genève | Cartographier la pénétrante de Pinchat, proposition à la commune Mettre en place un pré-verger haute-tige et des surfaces favorables à la biodiversité | Veyrier | | | | | | |
| | 1 | 13 | Revitalisation de l'ancienne gravière de Fontanille et protection des eaux | CCG | Revitaliser la carrière avec inventaires, plan de gestion, travaux... Signer conventions avec propriétaires | Jonzier-Epagny ; Savigny | | | | | | |
| | 1 | 14 | Gérer les reliquats de pinèdes sur argile en piémont du Vuache | SIPCV | Etudes sur les pinèdes. Réaliser plan de gestion, inventaires suivis faune/flore/milieux | Savigny ; Minzier | | | | | | |
| | 1 | 20 | Équipement des voiries en dispositifs anticollisions grande faune / véhicules sur les corridors identifiés | FDC Haute-Savoie | Mettre en place des mesures anti-collisions | Archamps ; Beaumont ; Chaumont Chevrier ; Chênex ; Dingy-en-Vuache ; Jonzier-Epagny ; Minzier ; Neydens ; Savigny ; Saint-Julien-en-Genevois ; Valleiry ; Vers ; Viry ; Vulbens | | | | | | |
| | 2 | 26 | Remettre à ciel ouvert le ruisseau le Maraîchet sur la commune de Bardonnex. Définir et porter à connaissance le corridor biologique du ruisseau le Maraîchet | Commune de Bardonnex | Définir le corridor biologique du Maraîchet et le porter à connaissance. Remettre à ciel ouvert le Maraîchet. | Bardonnex | | | | | | |
| | 2 | 32 | Prolongement du corridor biologique de la Drize en France | CCG | Recréer un lit majeur pour le ruisseau de la Clef et de la Drize | Collonges-sous-Salève | | | | | | |
| | 2 | 33 | Renaturation des cours d'eau dans Saint-Julien-en-Genevois | CCG | Inventaires faune / flore Renaturation de l'Aire | Saint-Julien-en-Genevois | | | | | | |
| | 2 | 35 | Contrat de Restauration et d'Entretien des boisements de berges | CCG | Continuer les interventions de boisements et entretien des berges. | Ensemble des communes françaises du Contrat de rivières entre Arve et Rhône | | | | | | |
| | 3 | 46a | Améliorer le passage sous la route de Chancy du cours d'eau le Merley | Etat de Genève | Avant-projet et projet d'un passage à faune et de mesures accompagnatrices. | Bernex | | | | | | |
| | 2 | 46b | Améliorer la qualité du ruisseau du Merley | Commune de Bernex | Prendre des mesures pour permettre une meilleure qualité biologique. Définir un plan de gestion | Bernex | | | | | | |
| | 5 | 49c | Maintenir la ceinture verte de Bernex et mettre en valeur les lisières forestières | Etat de Genève Commune de Bernex | Sensibiliser les propriétaires privés Assurer un traitement des lisières. | Bernex | | | | | | |
| | 4 | 52 | Étudier et gérer les zones nodales du piémont du Salève | SMS | Réaliser un diagnostic initial aux travaux. Mise en œuvre des mesures de restauration et création de mares, suivi de ces mesures | Bossey | | | | | | |
| | 5 | 62 | Aménagement et gestion de la Vigne des Pères et des Bois de la Rippe | CCG | Mettre en place des compensations écologiques. Etudier et mettre en place un plan de gestion sur les mares du Bois de la Rippe. | Viry ; Feigères ; Saint-Julien-en-Genevois | | | | | | |
| | 5 | 64 | Maintenir un réseau de structures humides dynamiques | Etat de Genève | Mesures sur les gravières (remblayées, en cours d'exploitation ou exploitées dans le futur) | Aire-la-Ville ; Avully ; Avusy ; Chancy ; Laconnex ; Soral | | | | | | |
| | 5 | 68 | Protéger et valoriser le site de la Feuillée. Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion transfrontalier | Etat de Genève CCG | Protection réglementaire du site. Compléter les connaissances faune/flore. Plan de gestion transfrontalier. | Saint-Julien-en-Genevois ; Soral | | | | | | |
| | 5 | 69 | Aménager et gérer les espaces agricoles et forestiers des Bois du Ban | CCG | Mise en place de mesures variées pour une amélioration de la biodiversité et de la gestion des Bois du Ban | Viry ; Feigères ; Présilly | | | | | | |
| 5 | 75 | Lutter contre la perte de biodiversité liée aux néophytes | Etat de Genève CCG | Mise en place de mesures concernant la lutte des néophytes | Ensemble des communes du contrat corridors | | | | | | | |
| 5 | 80 | Mise en œuvre de mesures agro-environnementales dans le cadre du réseau agro-environnemental du Genevois | CCG | Plantations de haies indigènes. Mise en œuvre de mesures agro-environnementales | Toute la CCG | | | | | | | |



| Volet | Enjeu | n° Mesure | Libellé | Maîtres d'ouvrage | Descriptif | Localisation | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|-------|-------|---|---|--|--|---|------|------|------|------|------|------|
| ETU | 1 | 1 | Maintenir et renforcer la perméabilité entre le golf de Bossey et la plaine de Troinex au niveau de l'Aigle noire | SMS | Mettre en place inventaires, plan de gestion et plaquette de sensibilisation. Ré-ouvrir un sentier | Bossey ; Veyrier ; Troinex | | | | | | |
| | 2 | 27 | Améliorer la qualité des connexions et relais humides entre l'Arve, le Nant de Vessy, la réserve de Pinchat-Vessy et les Bois Marquet | Commune de Veyrier | Mener une étude complémentaire. Mettre en œuvre une des deux variantes | Veyrier | | | | | | |
| | 2 | 36 | Atteinte du "Bon Etat" des eaux | CCG | Mettre en place un programme de suivi de la qualité des eaux. | Ensemble des communes françaises du Contrat de rivières entre Arve et Rhône | | | | | | |
| | 1 | 40 | Coordination pour l'intégration des enjeux biologiques avec ATMB | Etat de Genève CCG | Coordination des mesures avec ATMB. Etudes préalables passage à faune. | Toute la CCG | | | | | | |
| | 3 | 47 | Etudier la migration des amphibiens sur la RD 23 et la route de Grateloup. Aménager et gérer le pourtour de la STEP de Valleiry | CCG | Suivi des déplacements migratoires des amphibiens. Mener un inventaire de la biodiversité, élaborer un plan de gestion et d'entretien. | Valleiry | | | | | | |
| | 4 | 51 | Gérer les vieux arbres et suivre l'évolution des insectes Grand Capricorne | Etat de Genève ASTERS CCG | Cartographier les chênes liés au Grand Capricorne, mettre en place un plan de gestion lié et éditer une plaquette d'information | Toute la CCG et les communes suisses du Contrat Corridors | | | | | | |
| | 4 | 56 | Zones de développement économique: concilier aménagement et biodiversité | CCG | Lancer un inventaire faune/flore. Partenariat avec les élus pour l'élaboration d'une charte d'aménagement des espaces à vocation de développement économique | Saint-Julien-en-Genevois ; Neydens ; Chênex ; Valleiry | | | | | | |
| | 4 | 57 | Etude et animations pour apporter de la nature en ville | Etat de Genève CCG | Developper la thématique dans les communes. Mettre en place une charte de bonne gestion des espaces publics municipaux. | Saint-Julien-en-Genevois et toute la CCG | | | | | | |
| | 5 | 59 | Etudier et préserver la diversité biologique des milieux naturels et agricoles du Mont-Sion et de la réserve de chasse du Fornant | CCG | Localiser les milieux intéressants, collecter les données naturalistes, affiner cartographie. Préconiser des mesures de gestion. | Jonzier-Epagny ; Savigny ; Dingy-en-Vuache ; Vers ; Chênex ; Présilly ; Minzier | | | | | | |
| | 5 | 65 | Approfondir les connaissances naturalistes pour gérer les continuums forestiers et agricoles en piémont du Vuache | SIPCV | Affiner la cartographie, évaluer la qualité écologique pour obtenir des plans de gestion concertés. Sensibiliser le public. | Chevrier ; Vulbens ; Dingy-en-Vuache ; Savigny ; Chaumont | | | | | | |
| 5 | 74 | Restauration géomorphologique de la Laire | Etat de Genève CCG | Etudes et mesures d'interventions sur le ruisseau la Laire | Viry | | | | | | | |



| Volet | Enjeu | n° Mesure | Libellé | Maîtres d'ouvrage | Descriptif | Localisation | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|-------|-------|-----------|---|---|---|---|------|------|------|------|------|------|
| ANI | 5 | 76 | Animation du réseau agro-environnemental du Genevois | CCG | Animation auprès des agriculteurs | Toute la CCG | | | | | | |
| | 6 | 79 | Informier la population sur la signature du contrat corridors et sur la mise en œuvre des actions | ARC syndicat mixte CCG Etat de Genève | Mesures de communication et d'information (conférence de presse, lettre d'information, brochures...) | Ensemble des communes du contrat corridors | | | | | | |
| | 6 | 81a | Ateliers thématiques | Région Rhône-Alpes Etat de Genève | Organiser des journées d'échange sur différents thèmes du contrat corridors | Ensemble des communes du contrat corridors | | | | | | |
| | 6 | 81b | Colloque final du projet | Région Rhône-Alpes Etat de Genève ProNatura Genève Asters | Un journée de présentations, visites, expositions, pour retracer les actions menées pour le projet | Ensemble des communes du contrat corridors | | | | | | |
| | 6 | 82 | Acquérir, harmoniser et partager les connaissances franco-suissees et poursuivre les actions entreprises et mettre en place un outil de gestion transfrontalier | Etat de Genève CCG | Assurer le suivi et le pilotage du contrat ainsi que sa coordination entre les partenaires. Assurer la mise en œuvre administrative et technique. | Ensemble des communes du contrat corridors | | | | | | |
| | 6 | 83 | Organisation des premières rencontres transfrontalières autour des verges traditionnels | SMS Etat de Genève | Planter un verger haute-tige et organiser une journée (fête) liée au projet | Saint-Julien-en-Genevois ; Soral | | | | | | |
| | 6 | 84a | Implication participative des habitants | SMS SIAV | Faire participer les particuliers et les communes avec : une sensibilisation et formation, des inventaires participatifs, des actions de gestion et un concours | Toute la CCG | | | | | | |
| | 6 | 84b | Sensibiliser les scolaires de primaire à la notion de corridors biologiques | Etat de Genève CCG | Sensibiliser les enseignants et les élèves à la thématique à travers des supports pédagogiques | Ensemble des écoles primaires (CH et F) du périmètre du contrat corridors | | | | | | |
| | 6 | 84c | Expositions et jeu de piste à la Maison du Salève | SMS SIAV ARC Syndicat mixte Etat de Genève | Conception de 2 expositions temporaires et fixes, mise en place d'un jeu de piste permanent. | Territoire transfrontalier du contrat corridors | | | | | | |
| | 6 | 84d | Sensibilisation des utilisateurs du territoire par identification des corridors le long des routes et chemins | Etat de Genève CCG | Conception implantation de panneaux situant les corridors | Ensemble des communes françaises et suisses du contrat corridors | | | | | | |